



LASSAC officiel

Billet n° 44

31 janvier 2013

L'information vérifiable issue de documents officiels ... consultable à volonté, en préservant votre anonymat

Pour consulter l'original d'un document cité en bleu souligné : cliquez dessus

Adieu SMICTOM et SYDOM ... vive le COVALDEM.

A peine créé et déjà sous le coup d'une [demande d'annulation](#) pour cette fusion, le COVALDEM vient d'élire son président. " *syndicat de COLlecte, VALorisation des DEchets Ménagers* ", COVALDEM commence bien !

Michel CORNUET, une longue expérience !

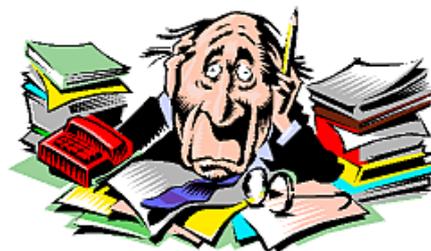
A en croire [sa lettre de candidature](#), " *fortement engagé pour la création du CET de Lignairolles* " et bénéficiant d'une " *longue connaissance de la gestion des déchets* ", il est le meilleur ...

Mais ... la justice a tout annulé : l'autorisation donnée par le préfet, et, cerise sur le gâteau, l'arrêté préfectoral modifiant le plan départemental d'élimination des déchets, taillé sur mesure pour choisir Lignairolles !

COVALDEM : Recycler, valoriser...

La propagande s'attache à trier et valoriser le plus possible, pour moins enfouir :

- " *Toute démarche allant dans le sens de la réduction des volumes doit être étudiée ...* "
- " *Il faut trier et valoriser tout ce qui est possible.* "



Mais alors, pourquoi refuser de valoriser ?

- " *Il convient de disposer d'un exutoire qui n'impose pas un volume minimum pour fonctionner techniquement et économiquement.* "

Pourquoi vouloir à tout prix enfouir 100 000 tonnes quand 8 000 seulement suffisent ?

Michel CORNUET semble méconnaître le [contrat de DSP](#) imposant un volume minimum :

- *Le DÉLÉGATAIRE s'engage à faire fonctionner le CTD MAL dans la limite de la capacité nominale des unités, et en vue d'une optimisation économique dans l'intérêt des usagers du service public à tout moment, au plus près de sa capacité nominale.*
- *Afin d'assurer un fonctionnement au plus près de la capacité nominale, le DÉLÉGATAIRE s'engage vis-à-vis du SYDOM 11 sur la recherche d'apports complémentaires de déchets ...*

Michel CORNUET, une longue connaissance !

Fort d'une longue connaissance de la gestion des déchets qu'il souhaite mettre au service du COVALDEM, et [dument informé](#), comment le président peut-il refuser des solutions valorisant plus de 90 % des ordures résiduelles quand le projet – son projet – de LASSAC en valorise seulement 4 %, selon le [dossier de DUP](#) ?

En France, les process de tri sont légion, et aboutissent à la valorisation de plus de 80 % des ordures ménagères résiduelles, à un [coût nettement inférieur](#) à celui de l'enfouissement, 55 €/t contre 63 € pour LASSAC !

" *Dans certains États membres, plus de 80 % des déchets sont recyclés, preuve qu'il est possible d'utiliser les déchets comme une ressource clé dans l'UE* ", preuve aussi de l'existence de technologies matures.

S'il ne connaît ni les technologies de tri et de valorisation, ni son engagement avec le délégataire choisi pour créer et exploiter la décharge de LASSAC, quelle expérience Michel CORNUET peut donc apporter au COVALDEM ? Dernièrement, à son palmarès : [une mise en demeure](#) de régulariser la situation administrative des activités de valorisation et de traitement des déchets qu'il exploite sur Salvaza !

Michel CORNUET : le meilleur des meilleurs ...